

REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE MÉTROPOLE TÉLÉVISION

Compte tenu de l'évolution rapide et incertaine de la pandémie de coronavirus (Covid-19), qui a conduit le gouvernement français à prendre des mesures de confinement strictes pour une durée indéterminée, le Directoire de Métropole Télévision, qui s'est réuni le 19 mars 2020, a pris la décision de reporter, à une date ultérieure, l'Assemblée Générale annuelle initialement convoquée pour le mardi 28 avril 2020.

Le Directoire de Métropole Télévision tient en effet à assurer la santé et la sécurité de ses salariés, de ses prestataires et de ses actionnaires, ainsi que la préservation des droits de participation de ces derniers à l'Assemblée Générale annuelle.

Dans ce contexte, la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2019 est également repoussée.

Le Directoire annoncera les nouvelles dates auxquelles se tiendront l'Assemblée Générale annuelle et la mise en paiement du dividende lorsque la visibilité sur la fin du confinement le permettra. L'Assemblée Générale annuelle devra, en tout état de cause, se tenir à une date antérieure au 30 juin 2020.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2020